

Communiqué de l'intersyndicale « secteur de l'aide aux personnes âgées »



Réunie le 19/03/2018, l'intersyndicale¹ du « Secteur de l'Aide aux Personnes Agées » avec l'association des directeurs AD-PA salue la mobilisation des personnels, soutenus par une part grandissante de la population, des usager-es et de leurs familles le 15 mars 2018.



L'intersyndicale fait le constat que les mobilisations des 30 janvier et 15 mars dernier ont réussi à imposer une prise de conscience sur les problématiques de ce secteur à Mme la Ministre de la Santé qui a enfin reçu l'Intersyndicale et l'AD-PA pour un premier échange. Il en ressort que si la légitimité des revendications est validée par le ministère, pour autant cette discussion n'était en rien une négociation. Mme la Ministre n'avait pas de mesures concrètes d'effet immédiat à proposer en dehors d'un calendrier hypothétique de discussions.



L'intersyndicale considère que l'attitude du pouvoir exécutif, pourtant sollicité depuis plus de six mois à ce sujet, est un déni de l'urgence et de la gravité de la situation subie par les professionnel-les et la population.



Les revendications initiales :



✚ Application d'un agent ou un salarié par résident, tel que prévu par la Plan Solidarité Grand Age ;

✚ Abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD, contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application ;



✚ Arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et exige par conséquent le maintien de tous les effectifs des EHPAD y compris les contrats aidés, qui doivent être intégrés et sécurisés ;



✚ Amélioration des rémunérations, des perspectives professionnelles et de carrières, dans le cadre du Statut et des Conventions Collectives Nationales ;



Celles-ci sont très largement partagées par l'ensemble du Secteur de l'Aide aux Personnes Agées, à savoir l'aide et le soin à domicile ainsi qu'aux hôpitaux gériatriques. L'intersyndicale considère que c'est l'ensemble de ce secteur qui doit être pris en considération.

La population concernée par le dispositif d'accompagnement au maintien de l'autonomie, souffre au quotidien des carences de ce dispositif. Les personnels en charge de faire vivre ce dispositif souffrent eux aussi au quotidien des conséquences du manque de moyens.

Il y a donc urgence.



Nous soulignons la proximité entre l'un des objectifs de la mobilisation et l'une des propositions du rapport parlementaire *de la mission d'information sur les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale (Mmes Monique Iborra et Caroline Fiat, rapporteures)*, qui , est d'obtenir le doublement de l'effectif des professionnels, soignants et sociaux au service du dispositif, à domicile et en établissements.

Pour ce faire, il faut non seulement rendre les carrières attractives par un salaire décent et un emploi stable mais également améliorer les conditions d'exercice et établir un vaste plan de formation. **Le besoin en personnel qualifié est aujourd'hui une urgence pour l'ensemble du secteur.**

La ministre et le rapport parlementaire font état d'un besoin évalué à 18 milliards d'euro tant le retard pris est immense-

Les mobilisations de janvier et de mars ont permis d'ouvrir à la conscience générale qu'il était possible, urgent et nécessaire de prendre en compte la problématique du secteur de l'aide à la personne âgée.

Les mobilisations à venir doivent conduire nos représentants politiques à prendre les décisions permettant de mettre en œuvre rapidement des solutions. Un arbitrage au plus haut niveau de l'état sera donc nécessaire.

L'intersyndicale s'engage à continuer la lutte pour imposer des négociations sur ses revendications assortie d'un financement pérenne avec un calendrier le plus serré possible pour leur mise en œuvre.

Après consultation de leurs instances respectives, les membres de l'intersyndicale et l'A-PA se réuniront à nouveau le 30 mars pour proposer les mobilisations à venir.

Paris le 20/03/2018

¹ CFDT/CFTC/CFE-CGC/CGT/FA-FPH/FO/FSU/SUD/UFAS/UNSA